

LES
EAUX · A SAINT-ANTONIN
DU XVII^e AU XIX^e SIÈCLE

PAR

M. JEAN DONAT

Membre de la Société.

I

La petite ville de Saint-Antonin, en Tarn-et-Garonne, a décidé d'exploiter la source d'eau minérale qu'elle possède au lieu de Salet, à mi-chemin de Saint-Antonin à Fénayrols (1), dans un site fort séduisant et sur le bord de la route qui suit la verte et fraîche vallée de l'Aveyron. Et lorsque ces lignes paraîtront, les travaux de captage et de canalisation seront sans doute chose accomplie.

Il m'a paru intéressant d'établir à cette occasion un rapide historique des efforts tentés, à des époques assez éloignées de la nôtre, par la communauté de Saint-Antonin, pour découvrir, entretenir ou conserver les sources diverses qui existaient sur le territoire de la commune.

Je ne m'occuperai pas seulement dans cette étude des eaux minérales de Salet, dont les propriétés curatives sont attestées

(1) A quelque distance de là, Fénayrols possède également quatre sources de nature minérale différente : l'Eglise, Villeneuve, Bombouzole n° 1 et Bombouzole n° 2.

par une analyse dont je publie plus loin les résultats (1). Je me propose aussi de montrer quelle part importante avait dans les préoccupations des administrateurs, la question de l'alimentation de la population en eau potable.

La note que je publie est le résultat de patientes recherches dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Antonin. Je regrette, seulement, que les sources documentaires auxquelles il m'a été possible de puiser, ne m'aient guère permis de remonter au delà du XVII^e siècle. Mon travail se trouve, par suite, limité à une période relativement courte. J'ai pourtant minutieusement compulsé les comptes consulaires, les terriers, les registres de délibérations communales, les liasses d'actes divers, ainsi que les dénombrements de biens communaux que possèdent les archives de la petite ville du Rouergue.

Néanmoins, quelque imperfection que cette étude puisse présenter, elle me paraît de nature à fixer un point intéressant de la vie communale d'une cité sous l'ancien régime.

II

Parmi les fontaines d'eau potable comprises sur le territoire de la commune de Saint-Antonin, la sollicitude de la communauté allait naturellement à celles qui, par leur proximité des agglomérations, rendaient le plus de services.

Les noms le plus souvent mentionnés dans les actes municipaux, sont ceux de la fontaine de Bouteilhou, de la fontaine Daurade, et de la *Fount des azes*, sises aux environs immédiats de la communauté ; de la fontaine de Septfonds située aux confins mêmes de la juridiction, et commune aux habitants des deux communautés de Saint-Antonin et de Septfonds. — Je me permets de faire remarquer en passant, la saveur étymologique que contient chacun de ces noms.

La fontaine de Septfonds se trouve mentionnée dans un acte de 1540 (2).

(1) Voir Pièces justificatives, I.

(2) Archives de Saint-Antonin, Inventaire Philipppy, p. 200.

Mais, c'est surtout par la fontaine de Bouteilhou qu'était assurée l'alimentation de la ville en eau potable. Elle resta la véritable fontaine communale jusqu'au moment (1899) où la commune fit capter les sources mêmes qui l'alimentaient, pour les conduire en ville. Nombreux sont encore ceux qui peuvent évoquer le souvenir des théories de ménagères traversant le pont, tous les matins, la cruche en terre sur la tête, pour aller chercher leur provision d'eau potable. La fontaine de Bouteilhou se trouve sur la rive gauche de l'Aveyron, en face de la ville, et à une distance de celle-ci d'environ trois cents mètres.

En 1655, la communauté fit exécuter des réparations à Bouteilhou (1).

En 1677, Marion, consul, fit un voyage à Villefranche-de-Rouergue, pour faire fabriquer deux gros robinets de laiton que le serrurier Carrat plaça à la dite fontaine (2).

Douze ans plus tard, le canal qui conduit les eaux de la source (placée au flanc du roc d'Anglars) à la fontaine se trouve percé : il n'y a point d'eau « dans la caisse. » Aussi dans la séance du 7 juillet 1689, le conseil décide-t-il de faire remettre les canaux en bon état (3).

Jean Minior, maçon de la ville, est chargé de faire les réparations. Il devra creuser et ouvrir le canal de la fontaine dans la pièce de David Aymar, boucher, et dans celle de Jacques de Saint-Just ; il relèvera les murailles et recouvrira les canaux de grandes pierres plates (4). Le procès-verbal entre dans des détails précis sur les réparations : elle fixe les endroits qui devront être recouverts de tuile-canal ; elle indique qu'on placera « une planche trouée au commencement du canal » (sans doute pour opérer une sorte de filtrage et arrêter les débris qui pourraient être entraînés) et qu'une clef sera placée aux portes dans les pièces appartenant à Solomiac et à Berry (5).

(1) Archives de Saint-Antonin, CC. 65, f° 70.

(2) *Ibid.*, BB 12.

(3) *Ibid.*, BB. 12. f° 314 v°.

(4) Ces pierres sont souvent nommées *lançeros* dans les actes municipaux.

(5) Arch. de Saint-Antonin, liasse DD. 10.

L'eau se perd de nouveau en 1699 le long du canal, et Théodore Pomiès qui le répare reçoit 61 livres 17 sols 6 deniers (1).

Cette fontaine populaire est très fréquentée, puisqu'on juge utile d'y placer des sièges en 1702 (2).

Les réparations se renouvellent souvent : on en fait en 1703 (3). Et l'eau est suffisamment abondante, pour qu'en 1712 on songe à y construire un lavoir.

Considérant, en effet, « la nécessité qu'il y avoit de faire un lavoir sous la fontaine de Bouteilhou pour y pouvoir laver en toute saison avec l'eau claire, et empêcher par ce moyen la coutume de laver dans l'eau de ladite fontaine, et que les habitants ne soient obligés d'aller loin de la ville pour laver leur linge en hiver et lorsque les eaux sont boueuses », la communauté décide de construire un lavoir de soixante pans de longueur et dix-huit pans de largeur (4), de « le paver de grande pierre taillée et de faire un rebort tout autour, aussy de grande pierre. »

La construction, accordée aux « moins disans » en fut confiée à Jean Delpech Fincat, maçon de Palot, paroisse de Sainte-Sabine : il exécuta le travail pour la somme de « septante trois livres », à la charge par lui de tout fournir (5).

Ce lavoir fut-il mal conçu ou défectueusement établi ? Un fait est certain : il ne répondit pas à l'attente de la population. Deux ans plus tard, en effet, une délibération municipale nous apprend qu'« il y a quelques années la communauté avoit trouvé à propos de faire un lavoir en dessous de la fontaine de Bouteilhou pour la commodité publique et s'en servir lorsque les eaux de la rivière se trouvent troubles » ; mais ce lavoir se trouve maintenant « inutile, d'autant qu'il ne peut rettenir les eaux, en sorte qu'il demeure toujours presque au sec. »

(1) *Ibid.*, BB. 13, f° 132 v°.

(2) *Ibid.*, BB. 14, f° 36 v°.

(3) *Ibid.*, BB. 14, f° 108.

(4) Le pan mesurait à Saint-Antonin huit pouces sept lignes, soit 0 m. 2263. (Ruck, *Système légal des poids et mesures comparé aux anciennes mesures de Tarn-et-Garonne*). Ce lavoir avait donc les dimensions suivantes : 13 m. 57 × 4 m. 07. Il devait occuper l'emplacement du lavoir actuel, construit en 1889.

(5) Arch. de Saint-Antonin, BB. 14, f° 232 v°.

On s'avise alors que « les pierres qui y ont esté employées pourroit servir à paver le couvert de la place du Bioc (1), où les principaux habitants vont ordinairement se réfugier en temps d'hiver et de pluye. » On décide de les y transporter », « le lavoir ne pouvant point servir de rien (2). » Son existence fut donc éphémère.

Ainsi sur le lieu même où s'élève aujourd'hui le lavoir couvert, dont la construction ne fut décidée à la fin du siècle dernier qu'après d'assez longues controverses, un autre avait été édifié il y a deux siècles.

Les robinets de laiton, placés en 1677 à Bouteilhou n'existent plus en 1754, puisque, à ce moment, on se plaint du mauvais état des robinets en fonte qui laissent perdre l'eau « se quy porte un préjudice notable à notre ville pendant l'été », l'eau s'écoulant nuit et jour (3). Il est urgent de les faire réparer.

Pomiès, premier consul, connaît un ouvrier à Villefranche, qui pourra s'en charger : le conseil lui donne mandat de traiter avec lui (4).

Une autre fontaine qui existe encore actuellement — mais dans quel état d'entretien ! — fut aussi l'objet de la sollicitude de l'administration communale. C'est celle qui, dans les actes publics, est appelée tantôt « la fontaine de Rodanèze », tantôt la « Fount des azés. » Elle est située sur le bord de la vieille côte de Rodanèze qui assurait les relations entre Saint-Antonin et le hameau du Bosc-de-Lacalm, se prolongeant ensuite à travers le Rouergue. — Cette côte abrupte et taillée dans le rocher était parcourue par des charrettes, quelque difficile qu'il soit, en son état actuel, de se le représenter. Ce fait est bien établi par le contrat de bail passé le 9 juin 1677, entre la communauté et Guillaume Tabarly, maçon, pour « le fait de tra-

(1) Sur cette place du *Bior* ou *Buor* s'élevait une tour où se trouvait la prison communale.

(2) Arch. de Saint-Antonin, BB. 15, f^{os} 25 v^o et 26 v^o.

(3) Il est bon de rappeler que d'après un mémoire de 1767 la population de la commune de Saint-Antonin aurait atteint à cette époque dix mille habitants, dont six mille dans la ville même. (Archives de Saint-Antonin, FF. 27.)

(4) Arch. de Saint-Antonin, BB. 20. (Délib. du 17 mars 1754.)

cer ung grand Rocher quy estoit a la coste de Rodanèze au-dessus de la terre de David Gravier et accomoder le reste de lad. coste quy estoit gastée en divers endroits, les charrettes ne pouvant dessandre que avec grande incomoditté (1). »

On ne saurait contester que l'accès ne dût en être difficile et le parcours pénible pour les bêtes de trait ou de somme. Seuls l'âne ou le mulet au pied sûr pouvaient y cheminer. L'on comprend donc qu'on ait songé à utiliser pour les désaltérer la fontaine qui se trouvait à proximité. On y fit même construire, en 1663, une auge qui coûta deux livres (2).

La source de Rodanèze paraît abondante au XVIII^e siècle, — plus abondante, sans doute, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Car si la construction voûtée subsiste toujours, on ne s'occupe plus depuis longtemps des canaux d'amenée qui alimentent la fontaine. A la saison pluvieuse, les eaux de Rodanèze se déversent torrentueusement vers la ville.

Maintes difficultés surgirent au sujet du passage de ces eaux. Le 19 décembre 1574, un contrat est passé entre les consuls et Guillaume Parra « appoticaire, syndic appostolique des RR. PP. Capucins du couvent de Saint-Antonin », en conséquence d'une délibération du 7 octobre 1674. Par ce contrat, les consuls accordent aux Capucins « l'espace du fossé quy est depuis les quinze canes d'iceluy qui leur avoit été accordé par Sa Majesté, par ses lestres patantes de l'année 1671, jusques au coing de la muraille du jardin de Jean Cavainhac marchand, la plus prochaine de lenclos desd. pères Capucins, estant de contenance de vingt-cinq pans ou environ, confrontant du levant avec le fossé restant à la dite communauté ; du midy muraille de la ville ; du couchant avec le susd. fossé accordé et du septentrion avec la muraille et jardin dud. Cavainhac. » Les Capucins « recevront et donneront conduite aux eaux quy decoullent de la coste de Rodanèze dans led. fossé, tout ainsy quelles y ont coullé de tout temps (3). »

(1) Arch. de Saint-Antonin, CC. 73.

(2) *Ibid.*, CC. 70.

(3) *Ibid.*, DD. 17. — L'acte fut passé par Cassaing, notaire royal.

Cette fontaine de Rodanèze a un débit suffisamment abondant pour que le conseil de la communauté songe à en amener les eaux en ville. Une délibération du 22 octobre 1702 nous apprend qu'on y a fait procéder à certains travaux : on a nettoyé un ancien réservoir et d'anciens canaux qui se trouvaient dans la vigne de Sarremejeanne. Pénavaire, bourgeois, et David Aliès, marchand, furent chargés de visiter la fontaine et de faire compléter les travaux pour découvrir de nouveaux canaux ; ils étaient chargés, en outre, d'examiner ce que coûteraient les travaux d'adduction à exécuter pour conduire les eaux en ville. Ils devaient fournir un rapport au conseil (1).

Ce rapport fut présenté le 13 décembre suivant. Les rapporteurs proposaient de faire venir « un nommé Thouron, de Cordes, qu'on disait expert à trouver et conduire les fontaines, pour tâcher de trouver des sources plus près de la ville (2). » Et cela, dans le but d'« y faire venir une fontaine à petits fraix. » Thouron vint, visita à diverses reprises Rodanèze et les terrains qui entourent la fontaine, pratiqua même, semble-t-il, des sondages avec l'aide d'un sieur Marcon. Tous deux déclarèrent qu'il était possible de découvrir plusieurs sources. Le maire fit même vérifier pendant trois jours les travaux pratiqués dans « les endroits désignés par cet homme de Cordes et le sieur Marcon. » Mais on trouva que la dépense à engager dépasserait les moyens financiers de la communauté. On décida donc de surseoir à leur exécution jusqu'à ce que « la communauté se trouve mieux en état de faire la dépense (3). »

Le projet avait échoué, et il semble dorénavant complètement abandonné. Il n'est plus maintenant question de la fontaine de Rodanèze qu'au sujet des contestations causées par l'écoulement de ses eaux. Le 27 août 1732, Pécholier se plaint de ce « que le grand fossé qui reçoit l'eau descendant de la

Consuls : Jean d'Alary, « avocat en Parlement, » et Jean Delpech, notaire, assistés de noble Louis de Marssa, seigneur de Saint-Michel, etc.

(1) *Ibid.*, BB. 13, f^{os} 246 et 248 v^o.

(2) La fontaine de Rodanèze n'est pourtant pas éloignée de plus de quatre à cinq cents mètres de la ville.

(3) *Ibid.*, BB. 14, f^o 253 v^o.

coste de Rodanèze et la conduit dans le jardin des RR. Capucins étoit en si mauvais état qu'il ne pouvoit point recevoir lad. eau » qui se répand devant la porte du Pré » et les jardins qui sont à la sortie de lad. porte de l'aspect du couchant » : le terrain est, par suite, bourbeux depuis la porte jusqu'au Pré. Les consuls ont dû faire creuser et nettoyer le fossé, y placer des pierres, et en faire paver une partie, sur une longueur de dix à douze pans jusqu'au jardin de Thomas Villeneuve (1).

L'importance de la population de Saint-Antonin explique la préoccupation de ses consuls au sujet de son alimentation en eau potable. Ainsi dès qu'une source est signalée, les magistrats municipaux s'enquièreient-ils des moyens de l'utiliser. Le 6 juillet 1710, on trouve de l'eau en abondance en réparant deux murailles et un arceau de la porte du Pré. Le conseil vote aussitôt quinze livres pour faire des sondages : si l'on découvre une source, « on fera un rapport (2). »

En 1733, Philippy, premier consul, expose au conseil que « plusieurs principaux de cette ville auroit représenté aux sieurs consuls qu'il seroit bon et nécessaire de faire faire une fontaine au Valon, près des Cordelliers ou l'on auroit assuré qu'il y en auroit eu une autrefois. » Les consuls firent creuser le sol en deux endroits, « pour sçavoir s'il sy trouveroit une source, assez abondante. » On dépense quarante livres (3).

Cette question fut agitée de nouveau dans la séance du 2 novembre 1733. Philippy dit qu'il avait fait rechercher la source. Mais l'eau fut trouvée à une profondeur telle qu'il était seulement possible d'y établir un puits « que les principaux habitants trouvèrent inutile. » On fit alors combler les fouilles (4).

Avant les belles découvertes des physiciens et des chimistes du XIX^e siècle, la fabrication artificielle de la glace à toute saison paraissait un rêve. Il y a une quarantaine d'années à peine,

(1) *Ibid.*, BB. 17, f^o 220. — Ces détails, sans doute d'un intérêt secondaire pour la question des eaux, présentent cependant un intérêt assez appréciable au point de vue de la topographie de l'ancienne ville.

(2) Arch. de Saint-Antonin, BB. 14, f^{us} 186 et 187.

(3) *Ibid.*, BB. 17, f^o 243. (Délibération du 2 septembre.)

(4) *Ibid.*, BB. 17, f^o 257.

pâtisseries et confiseurs en étaient réduits, pour obtenir des produits glacés pendant l'été, à accumuler dans des caves aux parois mauvaises conductrices des masses de glace mises en réserve pendant l'hiver.

Ce procédé était déjà employé à Saint-Antonin, dans la première moitié du XVIII^e siècle (1). La ville possédait une glacière communale, comme il appert de la délibération suivante du 10 février 1732 :

« Plusieurs principaux habitants ayant trouvé à propos de faire raccommoder la glacière du sieur Bénévent, hoste, pour être ensuite remplie de glace, les sieurs consuls y ont fait travailler. Et après qu'elle a été mise en état et couverte, ils l'ont faite remplir de glace, ayant employé pour la réparation d'icelle, compris les matériaux tant en bois, ferrement, chaux, tuille que paille, la somme de nonante quatre livres seize sols. Et pour la faire remplir et accommoder de glace dans icelle, la somme de trente-sept livres quatorze sols. Le tout revenant à celle de cent trente-deux livres, suivant la vérification et taxe qui en a été faite par M^{rs} les commissaires sur les états qui en ont été dressés (2). »

Les « principaux habitants » de Saint-Antonin — et il faut

(1) Voici, d'après l'*Encyclopédie* de Diderot, comment on établissait une glacière. On choisit dans un jardin, un bois ou un champ un terrain sec et peu ou point exposé au soleil. « On y creuse une fosse ronde de deux toises ou de deux toises et demie de diamètre par le haut, finissant en bas comme un pain de sucre renversé. » On revêt la fosse « d'un petit mur de moilon de huit à dix pouces d'épaisseur, bien enduit de mortier, » et l'on creuse « dans le fond un puits de deux piés de large et de quatre de profondeur, garni de fer dessus pour recevoir l'eau qui s'écoule de la glace. Quelques-uns, au lieu de mur, revêtent la fosse d'une cloison de charpente, garnie de chevrons lattés... Ils bâtissent environ à trois piés du fond une espèce de plancher de charpente et de douves, sous lequel l'eau s'écoule... Il faut toujours garnir le fond et les côtés de paille... » On recouvre la glacière d'un toit en paille incliné, dont la partie inférieure affleure au sol. On la garnit de glace par « un jour froid et sec. » On casse les morceaux et de temps en temps on les arrose d'un seau d'eau qui, par la congélation, liera les débris et formera du tout une seule masse. On recouvre ensuite d'une couche de paille, sur laquelle on place des planches qu'on charge de grosses poutres.

(2) Arch. de Saint-Antonin, f^{os} 262 v^o et 263.

entendre par là les nobles et surtout les nombreux bourgeois — avaient, on le voit, un sens réel du confort. Que devint, par la suite, la glacière de Saint-Antonin ? Il n'en est plus question dans les actes des archives. Ce que je sais bien, c'est qu'il a fallu attendre jusqu'à ces dernières années pour qu'on pût s'y approvisionner en glace.

III

Ce souci du bien-être qui se manifeste au dix-huitième siècle à Saint-Antonin par la construction de belles maisons et de nombreux meubles de l'époque, se révèle encore dans le soin que l'on semble mettre à utiliser les sources d'eaux minérales que recélait le sous-sol de la commune.

Depuis quelle époque en appréciait-on les propriétés ? Les documents que j'ai eus entre les mains ne m'ont pas permis de remonter au delà de 1700. Quoi d'étonnant à cela si l'on songe que la législation française elle-même reste muette sur cette question jusque vers la fin du règne de Henri IV ! Si on ne les a pas plus tôt règlementées, c'est sans doute parce qu'auparavant l'usage n'en était guère répandu.

Certes, les vertus curatives de certaines eaux ont été appréciées dès la plus haute antiquité : Pausanias raconte que la déesse Junon se baignait dans celles de la fontaine Canathus pour vivifier ses charmes. Et Pline prétend que certaines sources guérissaient les femmes de la stérilité. Ne sait-on pas enfin — et les ruines que l'on possède constituent à ce sujet de suffisants témoignages — que les Romains firent usage des eaux minérales, et que, sous les Césars, ils captèrent en maints endroits des sources réputées pour leurs propriétés médicinales ?

Mais que de progrès sombrèrent dans cette nuit profonde où les invasions plongèrent notre civilisation occidentale ! Lentement, péniblement, son foyer mal éteint se raviva. Peu à peu la lumière se dégagea de l'ombre qui la recouvrait. Néanmoins on n'a ni le goût ni le temps de s'occuper des soins du corps dans cette longue et dure période qui, à travers le moyen âge, s'é-

tend jusqu'au XVII^e siècle, et où, au milieu des crises les plus terribles qu'un pays puisse traverser, la France trouve tout juste de loin en loin, le temps de se ressaisir et de reconstituer ses forces pour de nouvelles luttes.

C'est au XVII^e siècle, seulement, qu'une réglementation des eaux minérales commence à s'établir. Le 23 mai 1605, le Grand Conseil enregistre un édit dudit mois « portant création d'un Surintendant général des bains et fontaines minérales du Roy, pour demeurer la dite charge unie à perpétuité à celle de premier Médecin du Roy, avec pouvoir de nommer au Roy des Maîtres et Intendants particuliers, pour faire recherche et découverte desdites Eaux, et expliquer les vertus, avertir les Juges des lieux, de ce qu'il y aura à faire pour leur conservation (1). » Cette surintendance existait toujours en 1672.

Et le 18 avril 1685, le premier médecin du roi, Surintendant général des Eaux, nomme un intendant général des eaux à Vichy. Plus tard, une déclaration du 19 août 1709, confirme l'édit de mai 1605 : la surintendance des eaux minérales et médicinales du royaume demeurera unie et annexée à la charge de premier médecin du Roi.

Jusqu'en 1836, les sources d'eaux minérales, « sauf quelques exceptions locales, créées par d'anciens arrêts du conseil et confirmées par des décrets du premier Empire », furent soumises au droit commun ; comme les sources ordinaires, « elles étaient exposées à toutes les entreprises des propriétaires voisins qui pouvaient librement les tarir par des fouilles exécutées sur leur fonds (2). »

La législation du XIX^e siècle modifia cet état de choses : elle prescrivit aux agents des services publics, qualifiés à cet effet, d'exercer une surveillance sur les sondages et autres travaux souterrains exécutés pour la recherche des eaux minérales.

Ce bref et rapide exposé historique m'a paru nécessaire, pour mieux comprendre l'intervention des consuls de Saint-Antonin

(1) *Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des Parlemens de France*, par Jacques Brillon, Paris, MDCCXXVII, art. *Eaux*, t. III.

(2) A. Picard, *Traité des Eaux*, Rotschild, éditeur, Paris, 1896, t. I, p. 89.

dans les revendications du droit de propriété de la commune, sur les sources minérales dont il va être maintenant question.

C'est avec intention que j'écris « les sources », car, si l'on ne connaît plus aujourd'hui à Saint-Antonin, que la seule source de Salet, il en exista d'autres dans le même quartier de la commune : je veux parler des sources de Pevrègues, distinctes de celle-ci, comme on le verra dans une délibération que je rapporte plus loin (1).

Le plus ancien document des archives de Saint-Antonin qui concerne l'eau de Salet, est une délibération communale du 12 septembre 1700. Elle expose que « plusieurs personnes trouveroient à propos, tant pour la conservation de lad. fontaine qui est très nécessaire au peublic (2), que pour la conservation des chemins d'Alby et de Féneyrols, et des biens des particuliers joignant lesd. chemins, de faire faire un grand fossé au milieu d'une isle qui s'est formée depuis quelque temps vis-à-vis de lad. fontaine, à l'endroit appelé le yach de Salet (3), prétendant que l'eau passant avec rapidité dans ce fossé emporteroit insensiblement cette isle et reprendroit son ancien courant. » Déjà en mai, « à la prière et sollicitation du peuple », on avait fait « chercher la source dans la rivière », où elle avait disparu « à cause des éboulements de la terre. »

On décide donc de creuser « un grand fossé au milieu du gravié qui sest formé dans Lavairon presque vis-a-vis à lad. fontaine, par manoeuvre generale. » On donnera, selon l'usage « la collation à ceux qui y seront employés » ; deux valets consulaires payés douze sols par jour, se tiendront sur les lieux pour surveiller et encourager les ouvriers et s'assurer de la bonne exécution du travail (4).

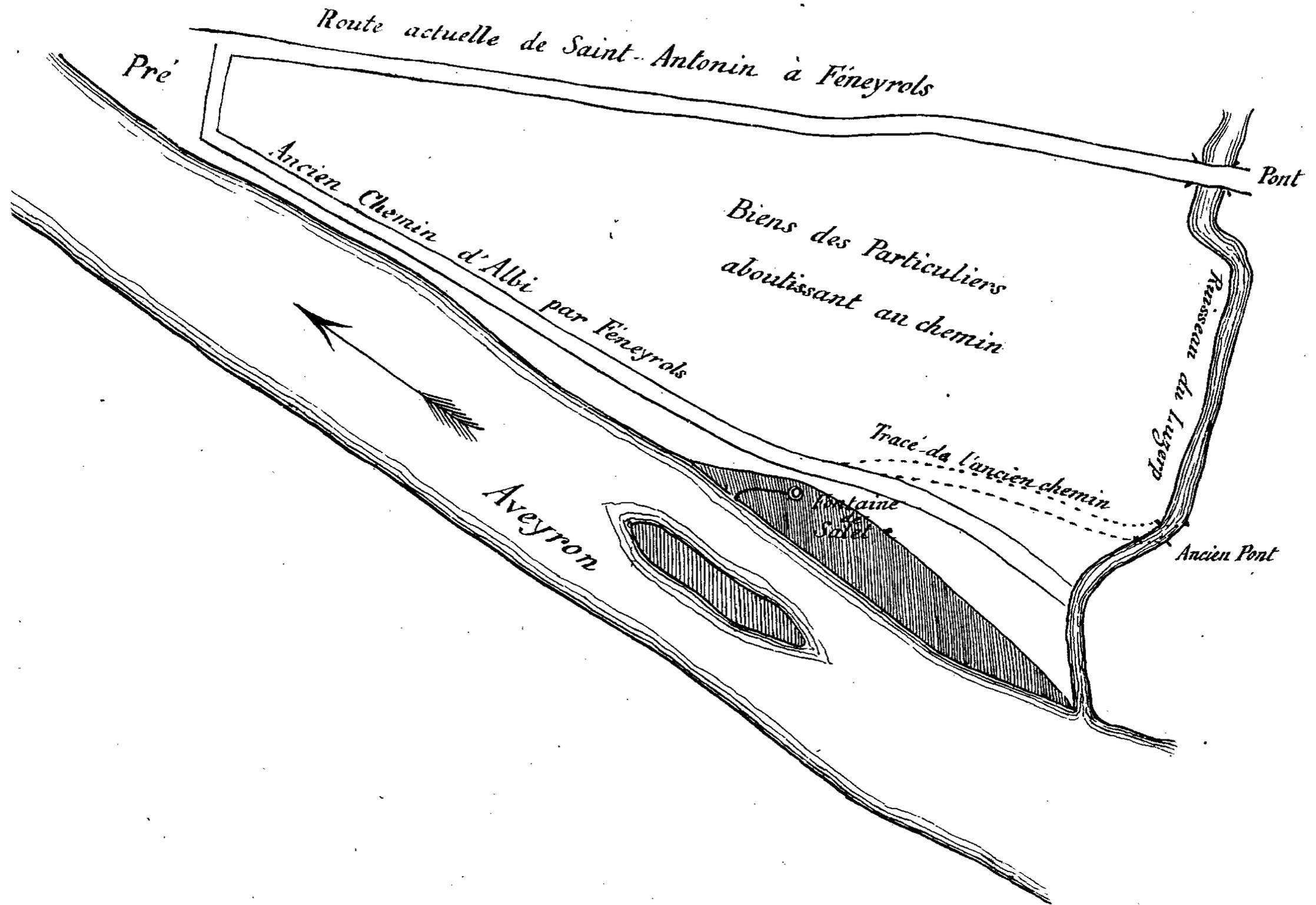
(1) Voir p. 256.

(2) On en appréciait donc déjà à ce moment les vertus curatives.

(3) Le plan qui se trouve ci-joint, permettra de mieux saisir le sens de cette délibération.

(4) Arch. de Saint-Antonin, BB. 13, f^{os} 133 v^o, 184 v^o et 188. — M. R. Latouche avait déjà relevé deux délibérations concernant les eaux de Saint-Antonin, dans son intéressant ouvrage : *Saint-Antonin, page d'histoire*. (Masson, Montauban.)

Plan des Terrains avoisinant la Fontaine de Salet



Aucun doute n'est permis : on connaissait avant 1700 la valeur des eaux de Salet.

Cette préoccupation de ne pas laisser perdre ces eaux bien-faisantes se relève dans diverses délibérations. On craint que ses eaux ne se mêlent à celles de l'Aveyron où elles se déversent et qui coule à côté. Le 5 septembre 1710, Ravailhe, avocat, maire et premier consul dit « que les habitants ont jugé très nécessaire de faire faire des réparations capables d'empêcher que l'eau de la rivière n'entrât dans ladite fontaine et ne se mêlat à celle de lad. fontaine. »

A cet effet, les maires et consuls se transportent à Salet avec diverses personnes compétentes. A la suite de cette visite, on décide « d'y faire porter deux urnes de pierre et de les faire mettre à ladite fontaine, et ensuite de faire faire un bastardeau pour élever le terrain qui environne ladite fontaine (1), ce que lesd. maire et consuls avoient déjà fait faire, en sorte qu'il ne restoit plus qu'à faire porter des cailloux et de la terre sur le bastardeau. Mais, Monseigneur de Lestang de Marssa ayant présenté requête à Monseigneur l'Intendant pour estre receü à faire faire lesd. réparations sans la participation de la communauté, le seigneur Intendant auroit renvoyé la requête auxd. s^r maire et consuls pour y répondre et leur ordonna de surseoir les travaux. » M. Dupin fut alors député à Montauban auprès de l'Intendant, afin de « répondre pour la communauté à la requête dudit s^r de Lestang et tâcher d'obtenir dud. seigneur Intendant que la communauté continueroit ses réparations (2). »

C'est que la source est enclavée dans la propriété de M. de Marssa. S'il obtient de l'intendant l'autorisation de faire à ses frais les réparations, ce fait établira ses droits de propriété sur la fontaine. Si cette autorisation lui est refusée et si la communauté fait elle-même les réparations, c'est qu'elle est bien propriétaire de la fontaine.

Propriété communale, la fontaine l'est réellement aux yeux

(1) Actuellement encore la fontaine de Salet est défendue par un remblai contre l'Aveyron.

(2) Arch. de Saint-Antonin, BB. 14, f^o 67 v^o.

de tous. Au même moment (1), en effet, « plusieurs habitants demandent avec empressement que la communauté fasse découvrir la fontaine des eaux minérales de Peirègues (2) pour l'usage du public, prétendant que ces eaux sont les meilleures. Ici également, le conseil s'est heurté à l'opposition de M. de Lestang. Néanmoins, passant outre, il a décidé, « à la pluralité des voix, de la faire découvrir incessamment aux frais et dépans de lad. communauté pour le bien public. »

C'est, sans autre forme de procès, et en se dégageant de toutes formalités trop compliquées, l'expropriation pour raison d'utilité publique.

La réputation des eaux de Saint-Antonin semble à ce moment bien assise et sérieusement établie. En cette année 1710, l'intendant fit un séjour à Saint-Antonin « pour y boire les eaux minérales », ce qui occasionna « quelques dépenses indispensables » que les consuls durent payer (3).

Cette réputation se maintint de longues années. Le 1^{er} septembre 1720, les consuls payent quatre livres dix sols à un exprès à cheval qu'ils ont envoyé à l'intendant de Langeois, malade de la dysenterie à Villefranche-de-Rouergue, pour lui apporter des eaux de Salet (4).

Saint-Antonin tend de plus en plus à devenir le séjour d'élection des intendants de la généralité de Montauban. C'est la station à la mode : ses belles vallées, arrosées par deux cours d'eau, ne procurent-elles pas au visiteur fatigué, le calme et la fraîcheur qu'il recherche pendant les chaudes journées ?

En 1722, l'intendant de Bernage vint à son tour faire une saison à Saint-Antonin, accompagné de sa femme et d'une suite nombreuse. M. de Marssa, premier consul, informe à cette occasion, le conseil que Monseigneur de Bernage a envoyé un de ses officiers pour avertir les consuls « qu'il doit arriver incessamment avec Madame l'Intendante, son espouze, en la pre-

(1) *Ibid.*, BB. 14, f^o 189 v^o.

(2) On ignore aujourd'hui l'endroit exact où se trouvait cette source : Peyrègues est au Nord de Salet, mais attenante à celui-ci.

(3) Arch. de Saint-Antonin, BB. 14, f^o 202 v^o.

(4) *Ibid.*, BB. 16, f^o 73 v^o.

sent ville a dessein d'y faire quelque séjour à cause que Madame l'Intendante venoit pour y prendre les eaux minérales de Salet, et qu'on devoit préparer, en diligence, les logements nécessaires pour ledit seigneur Intendant, Madame l'Intendante et pour Messieurs et Dames de leur suite et leurs domestiques. » Les consuls firent diligence en effet : ils occupèrent les valets consulaires et diverses personnes à marquer et préparer les logements, recueillir le linge, l'étain, la batterie de cuisine qui leur étaient nécessaires ; pour en avoir le soin, retirer, tous [les] jours led. linge, en fournir d'autre, faire nettoyer la vaisselle et batterie de cuisine et faire faire certaines réparations. » On dut couvrir aussi les dépenses faites par « les notables habitants qui montèrent à cheval à l'arrivée dud. seigneur Intendant et à son départ. » On fit, en outre, présent à ce dernier de vingt-cinq livres de bougie qu'on envoya acheter à Villefranche, par un exprès à cheval (1).

Ce fut la période de gloire de la station de Saint-Antonin. Il n'est plus ensuite question de ses eaux, dans ses registres municipaux qu'en 1772.

Le 15 décembre 1772, le maire Gaugiran de Larroque, avocat au Parlement, expose « qu'il y a long temps que le chemin de Saint-Antonin au port de Lexos devient tous les jours plus mauvais, et surtout la partie du chemin qui passe le long du champ de Saint-Amans, appartenant à M. le comte de Lastic Saint-Jal, qui est devenu impraticable depuis l'inondation dernière. » Sa réparation s'impose. Mais « il a paru aud. S^r Maire, que cette partie du chemin qui est couverte par l'Avayron à la moindre cruë d'eau ne pourra jamais être solide (2). » Après entente avec M. de Lastic, on décide de transporter au nord du champ de Saint-Amans le chemin qui se trouve au midi. Le maire fait son exposé, en appuyant ses explications d'un plan qui n'est pas joint à la délibération, mais qu'il a été possible de reconstituer : c'est celui que je donne à la fin de cette étude.

(1) Arch. de Saint-Antonin, BB. 26, f^o 170 v^o.

(2) Pour bien comprendre cette délibération, ainsi que ce qui suit, il convient de se reporter au plan qui accompagne cet article.

M. de Lastic s'engagea à participer à ces travaux, aux conditions suivantes : « la communauté lui abandonnera l'ancien chemin, dans lequel cependant, il sera tenu de laisser un chemin de pied, pour aller à la fontaine minérale de Salet, de laquelle la communauté de Saint-Antonin a l'usage (1). »

Il résulte clairement de cette délibération, que l'ancien chemin de Saint-Antonin à Lexos longeait la rive de l'Aveyron et passait près de la fontaine de Salet ; que ce chemin fut ensuite transporté au nord, c'est-à-dire, à l'endroit même où il se trouve aujourd'hui ; de sorte que « le chemin de pied » que dut laisser M. de Lastic, suit en partie l'ancien tracé : c'est le sentier qui conduit encore actuellement à la fontaine, en suivant la rive.

IV

Il est, je crois, inutile de poursuivre cette étude pendant le XIX^e siècle. C'est un passé récent. Et chacun sait à Saint-Antonin que, si les eaux de Salet ont conservé leur vieille réputation d'eaux bienfaisantes, elles n'ont point attiré les foules. Seuls, les habitants de la localité ou des communes voisines qui en avaient éprouvé les vertus, leur ont conservé une clientèle fidèle.

Clients fidèles également, les enfants de Saint-Antonin qui, éloignés de leur petite patrie par les nécessités de l'existence, y retournent périodiquement. C'est vers la source vive, fraîche et abondante qu'ils dirigent souvent leurs promenades lorsqu'ils reviennent, au cours de l'été, passer quelques jours dans la vieille cité. Le roc d'Anglars et la fontaine de Salet, la Gourgue et Bonne, hantent la pensée vagabonde du pauvre exilé qui attend impatiemment l'heure du retour. Pas un ne manque de faire une pieuse visite à ce coin de Salet, séjour de fraîcheur, d'ombre et de verdure où, dans un cadre superbe, il trouve un moment le calme bienfaisant et l'oubli des agitations quotidiennes.

(1) Arch. de Saint-Antonin, BB. 22.

Peut-être n'a-t-il manqué à la source de Salet pour devenir célèbre, que la réclame tapageuse de ses grandes sœurs des stations en vogue !

Actuellement on la canalise, on la pare, on la glorifie, et un établissement destiné à accueillir les baigneurs est déjà élevé. La réclame ne lui manquera pas non plus. Souhaitons-lui de répondre aux espoirs qu'on fonde sur elle. Qu'elle devienne la source bienfaisante et bénie, au pied de laquelle les infortunés que la douleur torture viendront déposer le pénible fardeau qui les écrase !

Mais le poète ne saurait oublier, malgré tout, le chemin des belles rives, où calme et modeste, la petite fontaine fait entendre son léger murmure. Je suis chargé de transmettre la timide requête de cet humble marchand de rêves : qu'on lui conserve sous les frais et purs ombrages le coin inviolé d'où il aura la possibilité d'ouïr toujours la douce chanson que la petite source débite mélancoliquement.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

EAU MINÉRALE (Source de Salet).

Résultat de l'analyse faite par le Bureau des Essais à l'École Nationale supérieure des Mines :

DOSE PAR LITRE : Composition élémentaire.		DOSE PAR LITRE : Composition hypothétique calculée.	
Acide carbonique libre.....	0,0402	Acide carbonique libre.....	0,0402
Acide — des bicarbonates.	0,3854	Silice.....	0,0160
Silice.....	0,0160	Chlorure de Sodium.....	0,0062
Acide chlorhydrique.....	0,0114	Chlorure de potassium.....	0,0155
Acide sulfurique.....	0,8764	Sulfate de potassium.....	0,2200
Chaux.....	0,5689	Sulfate de magnésium... ..	0,4281
Magnésie.....	0,1427	Sulfate de calcium.....	0,8330
Protoxyde de fer... ..	0,0252	Bicarbonate de calcium.....	0,5807
Potasse.....	0,1287	Bicarbonate de fer.....	0,0558
Soude	0,0033	Matières organiques... ..	Traces.
Matières organiques.....	Traces.		
Total.....	2 g. 1982	Total.....	2 g. 1955

Extrait sec à 180°..... 1 gr. 9460

Le Chimiste principal,
Signé : BOUCHARD.

L'Ingénieur en chef de Mines,
directeur du bureau d'essai,
Signé : CHESNEAU.

Analyse bactériologique des eaux minérales de Salet, faite par
M. MATHET, chimiste à Montauban, le 16 février 1912 :

Nombre de bactéries par centimètre cube.....	56	
Se décomposant en	Colonies non liquéfiantes.....	44
	Colonies liquéfiantes.....	12
Moisissures.....	12	
Alcalinité exprimée en carbonate de chaux.....	328	

